

LETTRE OUVERTE :

Demande de transparence sur les études d'impact de la ZTL - Les études d'impact seraient-elles défavorables au projet ?

Le 16 avril 2024 à Lyon,

À l'attention de
Monsieur Bruno Bernard, Président de la Métropole de Lyon,
Monsieur Grégory Doucet, Maire de Lyon et Conseiller Métropolitain,
et à tous les élus de la Métropole,

L'ADPL - Association pour le Développement de la Presqu'île de Lyon est signataire du recours auprès du Tribunal Administratif contre la délibération de la Métropole, en accord avec de nombreuses associations représentatives des habitants et des commerçants, elle exprime sa profonde préoccupation face à l'absence de transmission des études d'impact relatives à la Zone à Trafic Limité (ZTL), et plus largement, aux projets "Presqu'île à Vivre" et "Rive Droite du Rhône".

Le recours déposé en mars 2023 est fondé sur l'absence totale d'études d'impact indépendantes obligatoire en amont de la décision. A date, aucun mémoire en réponse, aucune étude, ni explication valable n'a été transmise à la justice par votre conseil.

Le 15 novembre 2023, lors de la réunion de mi-mandat, Monsieur Doucet, annonçait devant l'ensemble de l'assemblée et suite à la ténacité du président de l'ADPL, la réalisation en cours d'études d'impact sur ce projet, reconnaissant ainsi publiquement leur absence au moment de la prise de décision.

Ces études, outre leur caractère juridiquement obligatoire, sont cruciales pour analyser la faisabilité des projets, éclairer les décisions à prendre et garantir une gouvernance transparente et responsable compte tenu des répercussions de ces aménagements sur la vie des Lyonnais.

Or, cinq mois après cette annonce, nous sommes toujours dans l'attente de ces informations essentielles. Malgré les multiples sollicitations de notre part et de celle des citoyens intéressés, aucune communication n'a été effectuée sur les résultats de ces études. **Cette absence de transparence est parfaitement inadmissible et confirment nos inquiétudes et réserves.**

Si les résultats de ces études étaient positifs ou même neutres, ils auraient déjà été partagés avec le public, en tant qu'arguments de poids en faveur de ce projet. Nous élaborons donc les hypothèses suivantes :

1. Les études n'existent pas ou n'ont pas livré leur résultat : vous déniez donc le droit et dans ce cas le projet doit être reporté sine die !

2. Les conclusions sur l'impact de ces aménagements sur notre ville et ses habitants pendant et après les travaux sont défavorables et entraînent des problématiques de report de flux, d'embouteillage, de pollution, de pertes économiques, de restriction d'accès, de performance des transports en commun (faisabilité et conception des correspondances), d'atteintes disproportionnées aux libertés fondamentales : vous déniez donc les libertés, la santé, la sécurité, l'environnement et la démocratie dans ce cas le projet doit être abandonné immédiatement purement et simplement !

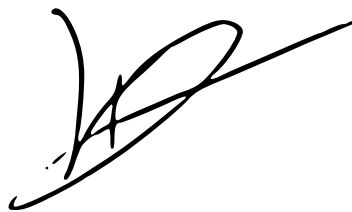
En conséquence, vous voudrez bien, dans l'intérêt général, procéder à la **communication et à la publication immédiate** de tous les résultats de toutes les études indépendantes préalables sur lesquelles vous appuyez pour justifier la poursuite des travaux envisagés. Il est de votre responsabilité de nous assurer que les projets d'envergure tels que le projet Presqu'île A Vivre et Rive Droite soient réalisés **dans l'intérêt général, en responsabilité et en transparence** permettant ainsi à tous vos administrés d'être informés et de participer activement au débat public.

Nous sommes déterminés à engager toutes les actions à notre disposition pour que ce projet, s'il devait voir le jour, soit réalisé en toute légitimité et légalité.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, Monsieur le Président, Madame la Préfète, Mesdames et Messieurs les élus, en l'assurance de notre considération distinguée.

Nous saisissons également la préfète de la région Auvergne Rhône Alpes compte tenu de l'importance des projets concernés

Cordialement,



Maxime LE MOING
Président de l'ADPL
Association pour le Développement
de la Presqu'île de Lyon

contact@presquile-lyon.org



ASSOCIATION POUR

**LE DÉVELOPPEMENT DE
LA PRESQU'ÎLE DE LYON**

Ps: Lettre ouverte en cours de signature par d'autres associations / acteurs concernés par les enjeux de la Presqu'île de Lyon